CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Entre les soussignés, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

M et Mme xxxxxxxxxxxxxx demeurant xxxxxxxxxxxxx 85580 xxxxxxxxxxxxxxxxxxx

et M..... demeurant .....

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le bailleur donne à loger au preneur, qui accepte, les locaux meublés sis à xxxxxxxxxxxxxxxxxxx

DURÉE DE LA LOCATION

La présente location est consentie pour une durée de ..... à compter du .....à 16h00, pour se terminer le .....à 12h00.

LOYER

Le montant de la location est de .....euros. Son paiement s'effectue sous les conditions suivantes :

25% à la réservation, soit .....euros, le solde à l'entrée dans les lieux.

UTILISATION DES LIEUX

La présente location est faite aux charges et conditions suivantes que le preneur s'oblige à exécuter :

- Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage conformément à la destination des lieux. A son départ il s'engage à rendre le meublé aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée. Une inspection sera faite en fin de séjour.
- La sous-location est interdite
- Cas particuliers : si le nombre des locataires dépasse la capacité d'accueil indiquée sur l'état descriptif, et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires, ou de percevoir une majoration
- S'assurer contre les risques locatifs, vol, incendie, dégât des eaux et le recours des voisins et faire assurer le mobilier donné en location.
- Un chèque de caution de xxxxxxxxx€ sera demandé au locataire et restitué à l'issue de l'état des lieux et dans un délais de deux mois.

CONDITIONS D'ANNULATION

- En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement.
- Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.
    - Avant l'entrée en jouissance : en règle générale, les arrhes restent acquises au propriétaire ; toutefois, elles seront restituées quand le meublé aura pu être reloué pour la même période et au même prix.
    - Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat : passé un délai de 24 heures et sans avis notifié au propriétaire :
        - Le présent contrat est considéré comme résilié
        - Les arrhes restent acquises au propriétaire
        - Le propriétaire peut disposer de son meublé

Le Présent contrat est établi en deux exemplaires.

Fait à ..... , le 20

Lu et approuvé
Le locataire (signature)

Lu et approuvé
Le propriétaire (signature)

MEUBLÉ SAISONNIER

Type d'hébergement :

Maison à xxxxx

xxxx personnes

Adresse du meublé :

xxxx

85580 xxxx

PHOTO DE LA MAISON

Petits animaux admis

Tel : xxxx

Adresse du propriétaire : idem

Descriptif : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

Equipement : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Tarifs :

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Arrhes	Caution
Semaine	xxx €	xxx€	xxx €	xxx €	xxx €	xxx €	25 %	xxx €
Week-end	xxx €	xxxx €	xxxx €	xxxx €	xxxx €	xxxx €		

Disponibilités :

Semaines	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39
Louées																	